

Journée Nationale des Aidants : tous concernés !

Le 6 octobre, c'est la Journée Nationale de mobilisation en faveur des Aidants.

En France, les proches aidants représentent environ 11 millions de personnes. Les proches aidants viennent régulièrement en aide, à titre non professionnel, à un ou plusieurs proches en perte d'autonomie, atteints d'une maladie chronique, ou en situation de handicap.

Bon nombre d'entre eux ne se reconnaissent pas comme proche aidant. Les situations vécues par les proches aidants sont très hétérogènes en fonction du type d'aide apportée, du nombre d'heures consacrées par semaine, de leur âge, de la pathologie de la personne aidée, de leur situation professionnelle...

Quelques lignes de force se dégagent tout de même : plus de 6 aidants sur 10 ont une activité professionnelle. En 2030, avec le vieillissement de la population, c'est 1 actif sur 4 qui sera concerné. Une majorité d'aidants sont des femmes et l'âge moyen d'entrée dans l'aidance est aujourd'hui de 39 ans.

Au quotidien, les proches aidants font face à de multiples écueils : difficultés à concilier les temps professionnel et personnel, démarches chronophages, manque de formation, isolement... Nombre d'aidants ne font pas état de leur situation à leur employeur, craignant d'être discriminés ou de perdre leur emploi. Ces éléments pèsent lourdement sur leur santé (stress, épuisement, renoncement aux soins). Plus de 3 aidants sur 10 se sentent aujourd'hui désemparés.

Certes des dispositifs existent, en termes de congés (congé de proche aidant notamment), de solutions de répit, de services, mais ils restent très strictement conditionnés et largement méconnus par les aidants qui ne savent pas toujours à quelle porte frapper. Par ailleurs, le droit au répit reste peu effectif.

En dépit de l'existence, depuis 2019, d'une obligation de négocier sur le thème des aidants dans les branches, à ce jour, la négociation sur ce sujet reste peu développée. Pourtant, il s'agit d'un levier essentiel pour améliorer les droits des proches aidants, par exemple en permettant de mieux rémunérer certains congés ou pour prévoir des aménagements du temps de travail.

Enfin, la Journée Nationale des Aidants donne l'occasion de rappeler, à l'aube du tournant démographique de 2030, la nécessité de revaloriser et de renforcer l'attractivité des métiers des aidants professionnels (aides à domicile...), afin de ne pas faire peser une charge croissante sur les proches aidants.

Paris, le 6 octobre 2022

Guide « Proches aidants : mieux les connaître pour améliorer leurs droits »

[https://www.force-ouvriere.fr/guide-proches-aidants-mieux-les-connaître-pour-améliorer-leurs-\)](https://www.force-ouvriere.fr/guide-proches-aidants-mieux-les-connaître-pour-améliorer-leurs-)

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron

✉ @force-ouvriere.fr

☎ 06.45.40.16.57

☎ 01.40.52.83.94